Voici un rapide mode d'emploi pour écrire correctement un article sur le site. Ce n'est pas très compliqué, mais cela demande un peu d'entraînement.

- Cliquez sur « écrire un nouvel article ».

-Cliquer sur "Utiliser CKE Editor". Vous avez maintenant accès à différentes icones , comme dans un logiciel de traitement de texte. N'hésitez pas à soigner la présentation (couleurs, polices...). Il est possible, sous certaines conditions, d'insérer des photographies, des images, des vidéos libres de droit. Pour des raisons de droit à l'image, **il n'est pas possible de publier des photographies montrant d'un camarade**, sauf si vous avez une autorisation écrite signée par son responsable légal. Cette autorisation est à renouveler à chaque prise de vue.

- Indiquez un titre. N'hésitez pas à être drôle : les titres contiennent souvent des jeux de mots ("Condition de vie des vaches laitières : de mal en pis", "La consommation joue achat et à la souris", "Athlétisme : rencontre du troisième steeple", "Lessive contaminée : un lavage de cerveau ?"...)

- Zone "descriptif rapide" : Appuyer sur ESPACE . Zones "Lien hypertexte" : laisser vide, sauf si vous avez un lien Internet pour illustrer votre article.

- Vous pouvez maintenant écrire votre article. Faites attention à l'orthographe. Votre article sera publié plus vite s'il n'y a pas trop d'erreurs !

- En cas de difficulté, n'hésitez pas à consulter l'aide du site (icônes " ?") ou à me demander conseil.

- N'oubliez pas de cliquer sur « enregistrer » avant de quitter la page de rédaction, sinon votre travail non enregistré sera perdu !

- Lorsque votre article est terminé, merci d'indiquer "terminé" devant ou derrière votre titre. Cela me permet de savoir que je peux relire votre article, éventuellement le corriger, et en demander la publication à Mme Macias.

- Il est possible que votre article ne soit pas accepté. Je vous expliquerai ce qui pose problème et ce qu'il faut modifier pour qu'il soit publié.

- Une fois que votre article est en attente de publication ou est publié, vous ne pouvez plus le modifier vous-même. En effet, les articles sont publiés dans la rubrique "Journal du collège" -> "Le blog du Caneton", et votre compte ne vous permet pas d'y écrire. Vous pouvez néanmoins les lire, dans la partie "publique" du site.

- Vos articles sont ensuite regroupés dans le journal "L'Echo du Caneton" en version numérique disponible sur le site. Une version sur papier vous sera offerte pour vous récompenser de vos efforts...